
LOUBENS

33190

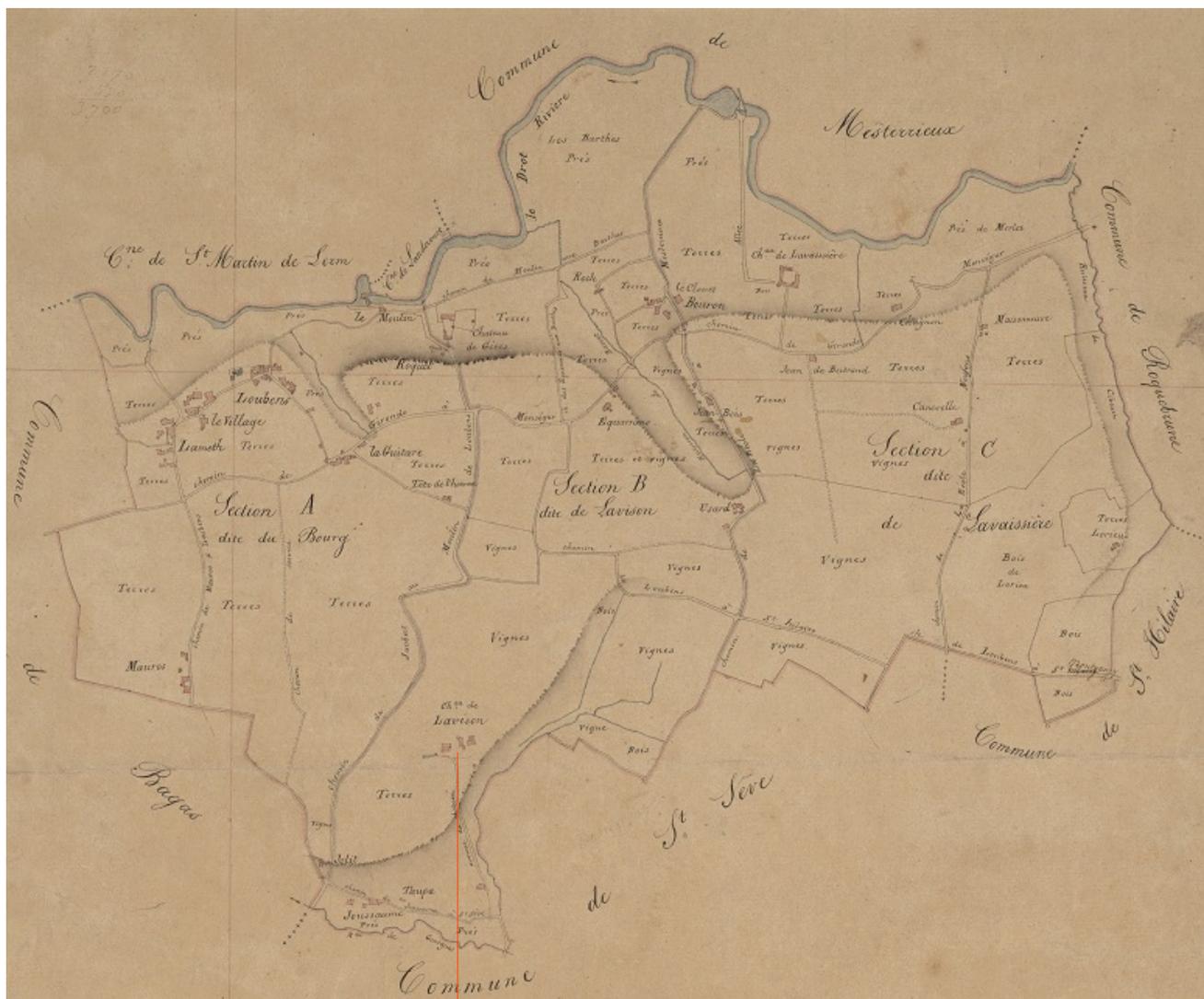
Périmètre délimité des abords Château de Lavison

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde
Juillet 2021



- **Contexte historique**

Le nom de la commune viendrait du latin *lupas*, « pays des loups » ou de « lobia » ; point de vue.
Ce n'est qu'au XIV^e siècle que le village est cité sous le nom de Lobens.



Cadastre napoléonien de 1827 – Tableau d'assemblage
Source : Archives Départementales de la Gironde

Château de Lavison

- **Château de Lavison**

Le château de Lavison est un édifice militaire, qui a sûrement servi aux sièges des guerres anglo-françaises. Le noyau central (un bâtiment à un étage) en constitue la partie primitive.

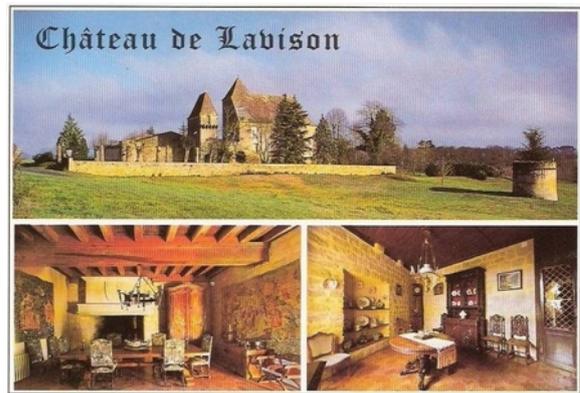
Le domaine du château comprend 60 hectares de vignes. Cet ensemble de qualité est protégé en tant que site inscrit (au titre du Code de l'environnement)

source : « Le Patrimoine des Communes de la Gironde », éditions Flohic, 2001

Le château de Lavison (les façades et toitures du donjon, du logis et des dépendances à l'intérieur de l'enceinte ; l'enceinte avec ses deux tours et son châtelet d'entrée -façades et toitures- ; puits et façades du pigeonnier ; à l'intérieur, l'escalier à vis, les poutres peintes du rez de chaussée et du premier étage du logis ; la cheminée de la grande salle du premier étage ; la cheminée de stuc de l'aile sud ouest ajoutée au XVI^e siècle ; la cheminée du châtelet d'entrée), a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 21 décembre 1987.



*Extrait du cadastre napoléonien de 1827
Source : Archives Départementales de la Gironde*



Carte postale

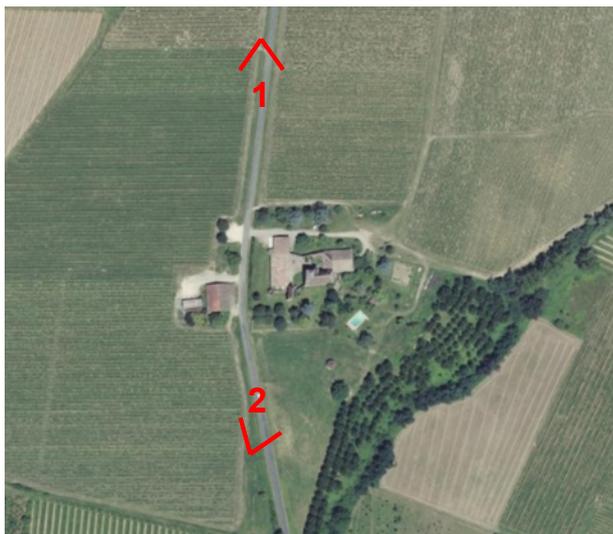


Source des photographies : UDAP 33

- **Descriptif des abords du Château de Lavison**

Édifié à distance de l'actuelle agglomération, le château de Lavison et son domaine, sont entourés d'un paysage à dominante agricole encore très préservé de l'urbanisation.

L'écran arboré du château le protège des vues extérieures mais il est néanmoins visible depuis l'espace public, et la route départementale passe à proximité immédiate.



Source : Géoportail



Vue intérieure du domaine

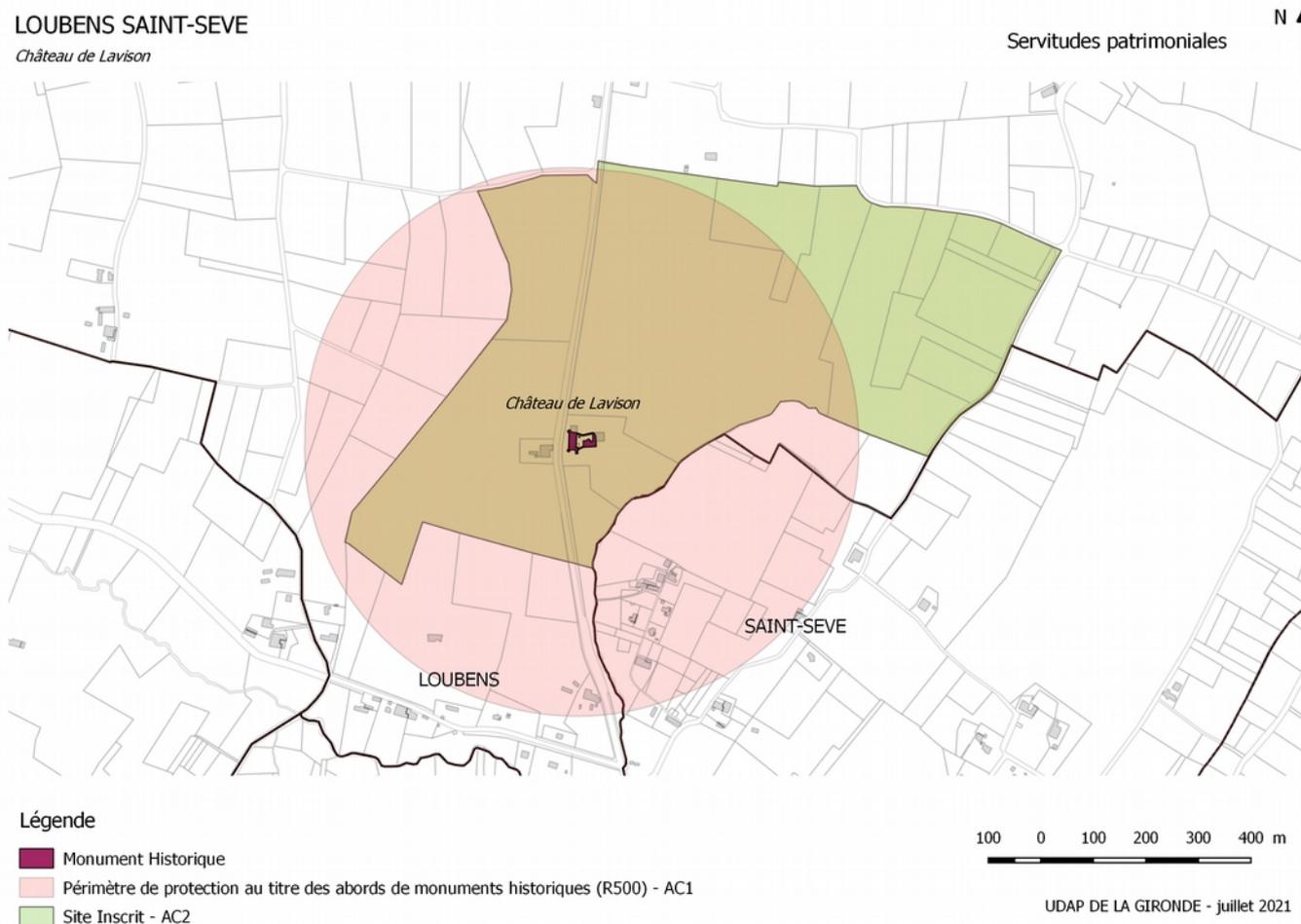


Vue 1



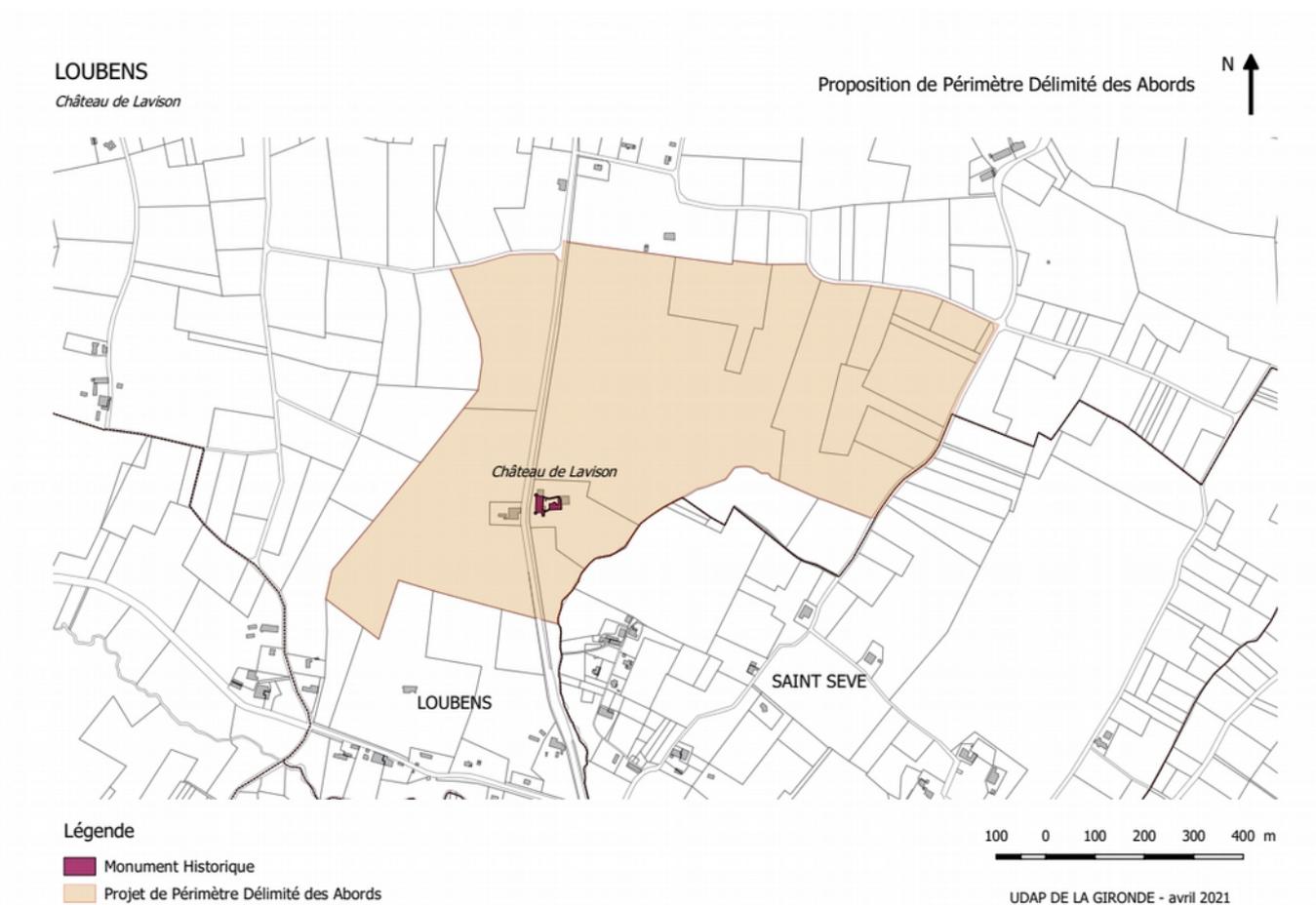
Vue 2

- **Périmètre de protection actuel des abords du monument historique**



Le périmètre actuel se superpose partiellement avec le Site Inscrit du Château de Lavison (AC2).

- **Proposition de périmètre délimité des abords du château de Lavisson**



- **Justification du périmètre délimité des abords**

L'article L.621-30 du code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux «immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur». Le «tracé» du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou à la mise en valeur du monument historique. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de (co)visibilité.

Il est proposé de créer un périmètre délimité des abords s'appuyant sur le tissu paysager participant réellement à la présentation du monument et en conséquence de retenir un périmètre qui coïncide avec le périmètre du Site Inscrit du Château de Lavisson (arrêté ministériel du 15 avril 1991).